RÉPUBLICAIN DU ORGANE DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an CAHORS ville.... 8 fr. LOT et Départements limitrophes.................. 3 fr. 9 fr. 5 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

RÉCLAMES.... Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le

Journal du Lot pour tout le département.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....

Pour ceux qui ne lisent OUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Le Parlement est en vacances. — Le 14 Juillet en France. - Voyage du Président de la République dans les Etats du Nord.

Le Parlement est en vacances ; et pour longtemps le gouvernement demeurera sans contrôle, avec une responsabilité morale plus que réelle devant le pays. Il est vrai que la haute personnalité de M. Clemenceau donne au ministère actuel une autorité presque sans précédent ; on a confiance dans son jugement et dans sa probité, mais certains voient avec étonnement son esprit incliner de plus en plus vers le conservatisme social.

Il est possible d'ailleurs que les circonstances soient plus fortes que sa volonté. Son désir de réforme vient de se heurter au Sénat à une minorité si imposante que le ministère fut un instant démissionnaire. Et les difficultés offertes par une question de second ordre comme celle du rachat de l'Ouest, donnent à réfléchir sur la réalisation d'un projet comme celui de l'impôt sur le re-

Le 14 juillet s'est passé sans incidents ; c'est une fête admise, entrée dans les habitudes populaires et ils sont rares les entêtés de monarchie qui boudent à la glorification de la liberté.

Le président de la République s'ap prête à gagner les pays du nord qu'il doit visiter officiellement l'un après l'autre : Danemark, Norvège, Suède et Russie. Il sera accompagné par M. Pichon, ministre des affaires étrangères ce qui ajoute une signification politique à un voyage de courtoisie.

A L'ÉTRANGER

Dans l'empire turc. - Révolte des jeunes turcs. - La situation au Maroc.

Dans l'empire turc, la désorganisation est endémique. Tantôt le mal se manife te chez les peuples sujets, par exemple en Macédoine, tantôt il apparaît chez les vainqueurs eux-mêmes.

L'entente entre la Russie et l'Angleterre va peut-être permettre une amélioration des chrétiens de la région si compliquée de Macédoine. Le Foreign Office vient d'envoyer aux puissances une note sur les moyens de rétablir l'ordre, mais il est à croire que les lenteurs de la Porte et surtout sa manière très habile de négocier finiront par dissocier et lasser les bonnes volontés et les choses continueront comme par le

On annonce aussi une révolte des troupes du sultan, travaillées par les Jeunes Turcs ». Le mouvement est-il sérieux ? En tous cas les puissances civilisées feraient bien de s'y intéresser, de l'appuyer même, car la régénération dela Turquie est le seul moyen d'éviter au monde les difficultés et les embarras de la question balkanique.

Au Maroc, depuis le recul imposé au général d'Amade par le gouvernement, les choses restent en l'état. Il semble bien que l'opération d'Azemmour n'avait d'autre but, comme l'a dit Jaurès, que d'appuyer les partisans d'Abd el Aziz dans le sud et d'ailleurs les amis du Sultan légitime ont eneffet repris le pou-

Voir dans cette ville. Mais ces progrès sont largement contrebalancés par les adhésions qui au nord viennent à Moulai Hafid. Et on annonce que des pourparlers sont engagés avec Berlin pour la reconnaissance du frère d'Abd el Aziz.

LE FURETEUR.

L'ŒUVRE RÉPUBLICAINE

M. le Président du Conseil a dit récemment à Rennes des paroles nécessaires et c'est d'un honnête courage et d'une belle attitude que de défendre devant les républicains de Bretagne et, par conséquent par le retentissement du discours prononcé, aux yeux du pays tout entier le relèvement de l'indemnité parlementaire. Mais n'y a-t-il pas un argument délaissé par M. Clemenceau qu'on pourrait aisément faire valoir à ce sujet?

Quand on envisage la besogne accomplie par les élus de la République depuis 1875, ne trouve-t-on pas la justification anticipée de la mesure récente voté par le Parlement de 1906? Est-ce que les représentants du peuple n'ont pas donné à leurs électeurs le témoignage d'un labeur obstiné dont il reste quelque chose? Et si l'on compare alors ces résultats à ceux modestement fournis par les Chambres de l'Empire, n'y aurait-il pas une certaine ironie à discuter un acte qui consacre tardivement l'indépendance des parlementaires de la troisième République quand sous l'Empire, leurs prédécesseurs touchaient pour un effort vain et un simulacre de travail législatif, des annuités autrement importantes et qu'on taxerait maintenant d'exagérées!

On a fait plusieurs fois déjà le bilan de l'administration républicaine. Cet inventaire est tout à notre honneur.

D'aucuns cependant affectent sans cesse de l'oublier et c'est pourquoi il paraît juste, utile et profitable de rappeler, à l'aide des chiffres et des statistiques, en examinant les réalités. tous les sacrifices consentis par la République pour réaliser le progrès social. Des constatations que tout le monde peut faire résulte un tel enseignement qu'à ce seul point de vue (et j'excepte à dessein l'examen de l'essor général de la France dans l'ordre financier, économique ou militaire) il n'est plus permis sans indignité de nier les bienfaits du régime que nous glorifions.

Avant de pénétrer la masse de la notion de solidarité sur quoi repose notre système de gouvernement, il fallait l'instruire et lui rendre accessible l'idée de justice sociale et de fraternité civique. Aussi l'instruction publique a-t-elle vu en trente ans sextupler son budget. De 1869 à 1907, celui-ci est passé de 38 millions au delà de 250 millions. La loi du 16 juin 1881, complétée par celle du 28 mars 1882, a établi la gratuité absolue de l'enseignement primaire et décrété l'instruction obligatoire. La loi du 7 juillet 1904, en supprimant la congrégation, l'a rendu définitivement laïque. Les fruits de cette législation libérale ont été de diminuer dans une proportion inappréciable le nombre des illettrés en permettant de recevoir dans près de vingt-cinq mille écoles publiques près de neuf cent mille enfants de plus que par le passé. Pour construire, améliorer ou aménager ces locaux scolaires, huit cent millions environ ont été dépensés depuis la loi du 1er juin 1878. Au reste ces chiffres ne visent que l'instruction élémentaire. En ce qui touche les institutions post-scolaires, les écoles manuelles d'apprentissage et les écoles d'agriculture, la répartition sans cesse élargie des bourses d'Etat, je me borne à mentionner leurs chapitres au budget. Une progression constante indique assez quel souci la République prend de l'éducation populaire. L'ensemble des crédits votés à cet effet englobe à peu près 60/0 du budget total de l'Etat.

Parmi les lois d'assistance et de prévoyance sociales, je ne voudrais retenir que celles qui ont leur répercussion sur nos finances Plusieurs lois dites sociales, en effet, ont permis de distribuer une meilleure justice, sans bourse délier. Loi de sursis, loi sur les accidents du travail, loi sur la réhabilitation judiciaire, lois de Décembre 1897 sur l'instruction criminelle et de Juillet 1905 sur la compé-

tence des juges de paix, lois ouvriè- 1 res sur les syndicats (1884) et les coopératives, ou sur l'hygiène, la sécurité et les intérêts des travailleurs, sont des exemples. Cependant l'organisation de certains services d'inspection pour l'application de quelques-unes de ces lois ont entraîné des dépenses nombreuses. Quant aux autres, on n'a pas craint d'épuiser toutes les ressources disponibles pour leur exécution.

Une démocratie doit avoir le respect des malheureux, des faibles et des infirmes. Le gouvernement républicain a fait aussi beaucoup pour les femmes, les enfants et les vieillards. Il a règlementé le travail dans les usines, assuré la protection de l'enfant et organisé notamment l'assistance médicale gratuite sur tout le territoire par la loi du 15 juillet 1893. Une contribution nationale permet de rembourser les frais occasionnés par les malades sans domicile de secours.

C'est une somme de près de deux millions qui y est consacrée annuellement. Un crédit de douze cent mille francs est également alloué, aux termes de la loi du 20 Juillet 1895, pour servir à la majoration des pensions de retraite pour la vieillesse, à partir de 65 ans et sous certaines conditions de versement. Mais deux lois surtout assez récentes, marquent une évolution décisive dans la voie qui tend à créer un vrai budget de solidarité sociale. Il s'agit des enfants assistés et des vieillards incurables (lois des 27 Juin 1904 et 14 Juillet 1905). Prés de 12 millions d'une part, plus de 56 millions d'autre part, constituent le concours de l'Etat et permettent de secourir et d'hospitaliser environ 200.000 pupilles et 400.000 vieillards dénués de ressources.

En matière de mutualité, l'Etat n'a pas seulement secondé de son autorisation, de son approbation ou de ses vœux le mouvement mutualiste, qui se dessine dans le pays, magnifique et universel. Il n'a pas ménagé son appui pécuniaire à la prospérité des sociétés de secours sous forme de subventions, bonifications d'intérêts ou privilèges fiscaux.

Bientôt, j'espère, le vote des retraites ouvrières tant attendu du Sénat, couronnera notre œuvre immédiate de pacifica tion démocratique et de concorde socialiste en assurant les vieux jours des travailleurs invalides. C'est là encore l'engagement d'un crédit considérable de 100 millions.

Je sais que ces considérations arithmétiques peuvent paraître banales à certaines gens qui n'ont cure d'alléger la souffrance humaine. Néanmoins j'estime qu'elles ont une force d'argumentation contre quoi rien ne pré-

Nous voyons qu'au seul point de vue social, des sacrifices énormes ont été consentis depuis 1870. Leur évaluation totale importe peu. Elle est en tout cas supérieure de beaucoup à celle qu'on pourrait tenter dans les budgets impériaux sur les mêmes sujets Il serait même curieux d'ajouter la liste des dégrévements de toute sorte dont bénéficient depuis trente ans les classes laborieuses. L'impôt sur le revenu achèverait logiquement de faire régner plus d'équité dans la division des charges des contribuables français.

A ceux qui objectent (quelle malice!) que ces réformes dispendieuses mênent la France à sa ruine, il importe de répondre brièvement que la République n'est pas sans avoir par contre réalisé des économies, ne serait-ce que d'avoir renversé l'Empire dont le faste coûtait tant à notre pays.

Il est vrai aussi que la suppression du budget des cultes réservera dans peu d'années le profit d'une quarantaine de millions, quand cesseront d'être dues les pensions des vieux prètres. La loi de séparation enfin, en attribuant aux établissements de bienfaisance les dons et legs faits à l'Eglise à défaut d'associations mutuelles ecclésiastiques et en laissant aux municipalités la location des presbytères, a fait ou fera rentrer dans la caisse nationale ou celle des communes des fonds qui n'auraient | avec la prison alors qu'il n'était enjamais dû leur échapper.

L'équilibre budgétaire qui, en résumé, se dégage à l'examen global des derniers exercices, montre assez que l'esprit républicain sait avant tout, selon le mot fameux, faire de bonnes finances et là est la garantie que notre politique est bonne.

> Claude GOUJAT, Député de la Nièvre.

EN RUSSIE

L'ancien Président de la Douma en Prison

Un journaliste a pu visiter la prison où se trouvent M. Mourousef, ancien président de la Douma, et treize de ses anciens collègues dont le prince Dolgorouki. M. Mouroutsef se lève à six heures. Un criminel de droit commun l'aide à faire le nettoyage, mais c'est lui qui prend le balai et qui nettoie sa cellule. Ensuite on lui porte de l'eau chaude pour faire le thé. Après avoir mangé, il se met au travail. Il a la permission d'avoir trois livres seulement à la fois. Ces livres sont examinés avec un soin minutieux.

Actuellement il prépare, pour son prochain cours des leçons, de droit romain, car il espère qu'il sera réintégré dans ses fonctions de professeur. Sa condamnation lui a fait perdre ses droits politiques, mais il conserve ses droits civiques.

A midi, il prend son repas, qui consiste en une soupe et un peu de viande. A neuf heures il se couche. La literie est loin d'être propre, car on ne la change qu'une fois par mois, et les députés doivent dormir habitlés. M. Mouroutsef occupe la cellule 83. Tout en haut, face à la porte une petite fenêtre semi-circulaire laisse apercevoir un petit coin de ciel bleu. Sous la fenêtre se trouve une table en bois blanc mal équarri et rugueux, sur laquelle reposent les trois livres: une bible russe et deux livres de droit en allemand. En face de la table, un escabeau sans dossier, un petit lit de fer fixé au mur, avec un matelas grossier, pas de drap, pas d'oreiller. Un porte-manteau, un essuie-mains et un morceau de savon complètent ce rudimentaire ameublement.

La Marseillaise de la Paix

Un matin, M. Buloz, directeur de la Revue des Deux Mondes, passan devant le ministère des affaires étrangères, se hasarde à monter dire bonjour à Lamartine.

Après quelques compliments: « A propos, dit Lamartine, je vous dois 2,000 fr. Il ouvre son tiroir, en sort deux billets de banque qu'il place

sur la tablette du bureau. - Très bien I répond Buloz; mais si vous tenez à régler nos comptes, il vous revient une partie de cet ar-

- Et comment cela ? fait Lamartine. - Vous oubliez votre Marseillaise la Paix parue dans la Revue.

- Bast! deux pages de vers, la chose n'en vaut pas la peine. > Buloz eut le tort d'insister.

« Pardon, Monsieur le ministre, des vers de Lamartine, cela se paie toujours, et la Revue entend y mettre le prix que vous fixerez. - Soit, répond alors Lamartine ;

mais croyez bien, cher Monsieur Buloz, que ce que j'en fais n'est que pour vous obéir. »

Et, balayant la table d'un geste froid, il fit rentrer les deux billets de 1,000 fr. dans le tiroir qu'il referma tranquillement.

Un amiral facétieux

Les démêlés de lord Charles Beresford avec l'amirauté anglaise, ont fait venir au jour plusieurs anecdotes sur « Charlie » un des hommes les plus populaires de la marine britannique.

core qu'enseigne de vaisseau; voici comment: Etant un jour avec son navire à Lima, il alla assister à la représentation du théâtre de la ville, où on jouait un opéra. Il faut croire que la musique ne l'intéressa guère, car il préféra bientôt le séjour du bufset situé au-dessous de la scène, et où il se désaltéra copieusement avec ses camarades. Du plafond de ce buffet on voyait sortir une paire de jambes, celles du chef d'orchestre, qui, debout sur une estrade, dirigeait ses musiciens.

La tentation fut trop forte pour le facétieux Charlie. Tout d'un coup, le public étonné entendit un grand cri et vit disparaître le chef d'orchestre, entraîné sous terre par une force mystérieuse - | qui n'était autre que le jeune marin. - Naturellement, il fut appréhendé aussitôt et alla expier au violon cette farce un peu vive.

Le chien cul-de-jatte

Il s'appelle « Higgins », du nom d'un artiste réputé, et son maître est Américain.

C'est un joli petit épagneul qui me-nait, il y a quelques mois, l'existence la plus exempte de soucis, quand une paralysie soudaine immobilisa ses jambes de derrière. A voir la malheureuse bête se traîner en gémissant. son maître pensait déjà qu'il serait plus expédient et plus humain peutêtre de la débarrasser de la vie. Il ne put toutefois s'y résoudre avant d'avoir usé d'un subterfuge adroit.

Un petit chariot d'osier léger (avec roues caoutchoutées, s'il vous plaît), fut donc construit sur mesure. On y posa délicatement le train de derrière de « Higgins » et un harnais très fin, fixé aux épaules, lui permit de le traîner lui-même.

Depuis ce jour, « Higgins » circule dans les rues à une allure presque aussi vive que ses congénères. Seules les gambades d'autrefois lui sont interdites, mais il a la consolation de susciter sur son passage dans les avenues de New York une curiosité sympathique, hommage rendu à l'affection qu'il sut inspirer à son maître.

INFORMATIONS

Au Maroc

Ce que dit le Sultan du sud

D'après une dépêche de Fez, datée du 9, Moulaï-Hafid serait décidé à faire appel à toutes les tribus, si la France avait reçu carte blanche pour restaurer Abd-el-Aziz, et il se ferait fort, si la France restait neutre, de venir à bout de son frère en quelques semaines.

Il disposerait actuellement à Fez de 4.000 hommes et on croit qu'il lui serait possible d'en lever 50.000. L'argent ne lui ferait pas défaut, mais les armes et les munitions seraient rares et en mauvais état.

Le prétendant se rendrait probablement à Tanger pour donner aux puissances la preuve de son pouvoir et pour se trouver en situation de négocier sa reconnaissance avec leurs représentants.

Moulaï-Hafid serait prèt à accepter l'acte d'Algésiras jusqu'à l'apaisement complet du pays, puis il demanderait la réunion d'une nouvelle conférence. Il reconnaîtrait les dettes contractées par Abd-el-Aziz jusqu'à la date de sa propre proclamation à Fez y comprit les 60 % des recettes des douanes concédées à la France, et assurerait l'avenir de son frère.

Prête à partir, la méhalla ne part pas On télégraphie de Tanger au Morning-Post, le 15 juillet :

« Le départ de Mogador de l'expédition chérifienne qui était fixé à samedi matin est de nouveau ajourné.

« Le plan de campagne consistait On raconte qu'il fit connaissance pour la mehalla à se rendre à environ de précaution.

dix mille au nord de Mogador en suivant la côte pour s'adjoindre un fort contingent de cavalerie commandé par le caîd Keouban, et de la, se diriger vers l'intérieur en évitant toutefois le territoire du caïd Anflous.

A 6 heures, 1.500 hommes de troupes étaient prêts à se mettre en route quand un messager apporta la nouvelle que le caïd Keouban avait été tué par les troupes du caïd Anflous et que tout ses guerriers étaient morts ou captifs.

A la réception de cette nouvelle, les troupes chérifiennes rentrèrent dans leurs campements.

Un rappel à l'ordre

Le général Percin, commandant du 13° corps, vient de faire paraître l'ordre du jour suivant :

«Le général, commandant le 13. corps, parcourant les rues de la ville le 14 juillet, a constaté avec étonnement que, tandis que les initiales R. F. brillaient à la façade de tous les bâtiments illuminés et pavoisés, le Cercle militaire s'était borné à arborer les initiales C. M.

» Le général rappelle à la commission du Cercle que la République est le gouvernement de la France depuis trente-huit ans. >

La Commission du budget La Commission a examiné jeudi le

budget des conventions. M. Aimond, rapporteur, a entretenu

la Commission des questions principales intéressant les chemins de fer français, la crise des transports, le repos hebdomadaire, le doublement des voies entre le Rhône et le mont Cenis, les voies d'accès au Simplon.

Dans l'examen des chapitres du budget des garantis d'intérêt, le rapporteur a proposé, sur le chapitre 54, une diminution de 20.000 francs, et sur le chapitre 55, une diminution de 925.000 francs, portant sur la garantie d'intérêt du réseau du Midi, que la Commission a toutes deux approu-

L'accident du vice-président de la Chambre

Ainsi que nous le publiâmes jeudi dans notre service des dépêches, M. Eugène Etienne, député d'Oran, viceprésident de la Chambre des députés, vient d'être victime d'un grave accident. Il faisait dans l'Orne une excursion en automobile avec Mme Etienne et traversait la petite commune de Nonant-le-Pin, située à 21 kilomètres d'Argentan, lorsque le mécanicien s'étant retourné pour regarder sur la route une poule qu'il venait d'écraser. abandonna involontairement le volant de direction. L'automobile, déviant brusquement, alla heurter un monticule; il se produisit alors un choc violent et la voiture fit panache.

Les habitants, témoins de l'accident, se précipitèrent au secours des voyageurs; ils constatèrent que M. et Mme Etienne étaient grièvement blessés. Tous deux furent transportés chez le maire de la localité, M. Corbières, où les premiers soins leur furent prodigués.

Le professeur Labbé, dont on connaissait la présence à environ trois kilomètres de Nonant-le-Pin, où il se trouve actuellement en villégiature, fut mandé en toute hâte. Il accourut auprès de M. Etienne, qui a deux côtes enfoncées et qui se plaint de douleurs internes. L'état de Mme Etienne est également assez grave. Quant au mécanicien, il a reçu lui aussi des blessures sérieuses.

La situation en Indo-Ohine

Le gouvernement général par intérim de l'Indo-Chine informe le minis tre des colonies que, sur la demande du résident supérieur en Annam, le peloton de tirailleurs tonkinois en garnison à Hatinh a regagné le Tonkin. Il ne reste plus en Annam des troupes envoyées du Tonkin qu'une compagnie de tirailleurs à Vinh et un peloton de tirailleurs à Binh-Dinh, qui y resteront quelque temps parmesure

Le rachat de l'Ouest

Le « Journal officiel » promulgue la loi déclarant racheté le réseau de l'Ouest. Il publie en même temps un arrêté du ministre des travaux publics instituant, sous la présidence de M. Alfred Picard, membre de l'Institut, président de section du conseil d'Etat une commission chargée de suivre au point de vue administratif juridique et financier les opérations relatives au rachat de la Compagie de l'Ouest.

La politique du Vatican

Un prélat de la curie de Rome, professeur à l'Université catholique moderniste, bien connu, a déclaré à la « Gazeita di Torino » que le pape aurait permis au cardinal Rampolla de revenir à la politique de Léon XIII. En conséquence, des événements seraient sur le point de se produire au Saint-Siège; il y aurait des changements dans la secrétairerie d'Etat et plusieur remaniements dans le corps diplomatique.

Le Sultan et la Triplice

On déclare que le sultan prépare l'entrée de la Turquie dans la Triplice. Le sultan est inspiré, dit on par la crainte de l'Angleterre et par la conviction que cette puissance projette la destruction de l'empire turc qu'elle considère comme un danger permanant pour son empire asiatique.

Le Sultan désirerait que son qua trième fils, Burklan Eddin, fût designé comme étant son successeur, ce à quoi le pays consentirait, croit-il, volontiors, il aurait en outre, l'intention de lui faire épouser une princesse européenne et de promulguer une-loi dynastique interdisant dans l'avenir la polygamie aux sultans.

Petites Nouvelles

Le general market bearing 130

Une explosion de grisou s'est produite dans une mine de charbon à Potrille (Pensylvanie). Douze mineurs ont été tués et 8 blessés dont plusieurs mortellement.

La première chambre du tribunal civil de la Seine vient de prononcer le divorce des époux Lemoine, au profit de la femme du prétendu fabricant de diamants, actuellement en

- Le roi et la reine d'Espagne qui doivent se rendre en Angleterre en août, comptent s'arrêter à Paris au

- Un détachement de 200 soldats d'infanterie coloniale, a quitté Cherbourg se rendant au Tonkin où les événements récents ont nécessité l'envoi de renforts.

Le degré d'instruction des 313.787 jeunes soldats faisant partie de la classe 1906 est le suivant : totalement illettres: 11 062 (3,53 0/0); sachant lire seulement: 4.290; sachant lire et écrire 71 783; instruction primaire plus développée: 197.847; brevetés de l'enseignement primaire : 5.925 ; diplômés de l'enseignement secondaire: 6.853; instruction inconue 16:027: maildug of auon sun isniA

- MM. Clemenceau, président du Conseil, Picquard, ministre de la guerre, Viviani, ministre du travail, Maujan et Chéron sous-secrétaires d'Etat assisteront dimanche 26 juillet à Caen, à l'inauguration d'un hôpital et d'une caisse d'épargne.

CHRONIQUE LOCALE NOTRE PROCÈS COUP DE THÉATRE

Jeudi soir à 8 h. 1/4 deux honorables avocats de notre barreau, membres très anciens du Conseil de l'Ordre et tous deux élevés, successivement, au Bâtonnat, se présentèrent chez moi, accompagnés de leur confrère

Avec une extrême courtoisie ces messieurs m'exposèrent, qu'en dehors de toute sentence officielle, le Conseil de l'Ordre venait d'avoir la bonne fortune de solutionner amiablement le grave incident professionnel soulevé par Me De Valon.

Me Lacaze devait recevoir une réparation publique qui mettrait fin à tout

Mes visiteurs m'exprimèrent avec beaucoup de tact et de délicatesse le désir très sincère — au nom de l'Ordre des Avocats - de voir se terminer, du même coup, le procès que nous fait Me De Valon et la polémique que nous avons avec lui.

Ils me demandèrent dans quels termes j'apprécierais le désistement de l'ancien avocat de la Ville, s'il se produisait.

Mº Lacaze insista à son tour, très vivement, me disant combien il serait heureux de voir se terminer toutes hostilités.

Le gouverneur général ajoute qu'on | L'excellent maître m'exposa que | je ne me suis occupé de l'ancien avopour aussi distinctes que fussent nos difficultés avec Me De Valon, il lui serait agréable de voir s'apaiser dans le silence tous les événements récents à raison des satisfactions que, sous les auspices du Conseil de l'Ordre, son confrère allait, publiquement et loyalement, lui donner.

Je ne cachai point que cette proposition ne me séduisait qu'à demi. J'estimais que Me De Valon ayant, à mon avis, dépassé la mesure, il me paraissait équitable qu'il reçût lundi la leçon qu'il méritait. Je crois, en effet, ajoutai-je, que la journée de lundi ne manquera pas d'un certain

intérêt. L'un de mes interlocuteurs objecta que je n'aurais pas cette journée si Me De Valon se désistait, et, qu'au surplus, il était très désirable de mettre fin aux incidents regrettables soulevés par Me De Valon.

Je n'insistai plus. Par déférence pour le Conseil de l'Ordre et tenant compte de l'avis conciliant de Me Lacaze, je m'inclinai.

Sollicité de rédiger, séance tenante, « en termes mesurés », le mot par lequel, j'annoncerais la nouvelle aux lecteurs du Journal du Lot, j'écrivis immédiatement les lignes qui sui-

> Le procès n'aura pas lieu. Me De Valon se désiste! Nous aurions mauvaise grâce à insister et à commenter. L'ircident est donc clos.

Ces lignes parurent donner satisfaction aux deux honorables avocats. Dans la soirée, cependant on fit une nouvelle démarche auprès de moi pour obtenir la suppression de la

phrase: Nous aurions mauvaise grâce à insister et à commenter.

Je refusai, déclarant que je croyais avoir fait des concessions suffisantes et que le mot, sans cette phrase, pouvait laisser supposer au public que c'était moi qui avait supplié Me De Valon de retirer son assignation.... ce que personne n'aurait compris!....

Devant des insistances nouvelles, j'acceptai de supprimer les deux mots: et commenter C'est Me de Valon, lui-même, qui sollicitait cette suppression.

Tout était donc terminé et hier matin je télégraphiai à MM. Deyres et Eydoux, mes distingués défenseurs que le procès n'aurait pas lieu.

A midi et demi, coup de théâtre! En rentrant chez moi, je trouvai,

à nouveau, deux honorables memores du Conseil de l'Ordre: Nous croyons qu'il est de notre de-

voir, me dirent-ils, de venir vous mettre au courant d'une situation nouvelle.

Hier, en séance du Conseil, nous avons rédigé, avec Me de Valon, la lettre que ce dernier devait adresser à Me Lacaze, et qui devaitêtre publiée mardi. Les termes de cette lettre, définitivement arrêtés, furent acceptes par tous les membres du Conseil, par Me Lacaze et par Me de Valon.

Notre entrevue d'hier avec vous était le complément de l'accord ainsi conclu.

Or, ce matin, Me de Valon nous fait savoir qu'il a réfléchi et qu'il apporte des modifications à la lettre acceptée, hier, par lui.

Me Lacaze repousse toute modification au texte arrêté.

Dans ces conditions, il nous a paru loyal de vous prévenir. Votre affaire n'est pas liée à celle de Me Lacaze, néanmoins nous ne voulions pas vous laisser ignorer un fait qui pouvait modifier vos intentions.

Je remerciai ces messieurs de leur courtoisie et n'hésitai pas une minute à leur répondre que je ne pouvais, dans ces conditions, accepter le desistement de Me de Valon, je n'avais cédé, en effet, que parce que tout était arrangé entre MMes Lacaze et de Valon.

L'entretien étalt terminé, je pris congé des deux honorables avocats en les remerciant de leur démarche.

tet mauvais dat. Le récit qui précède, - rédigé hâtivement dans le train au moment où je me rends à Toulouse pour voir mes distingués défenseurs, - est rigoureusement exact.

Il dénote de la part de Me Valon une mentalité. spéciale!

Cet homme n'évitera pas une gaffe! Et Dieu sait s'il les accumule depuis un mois!!!

Il ne lui suffisait pas d'avoir, dans une lettre rendue publique, prê é aux membres du Conseil de l'Ordre, des sentiments incompatibles avec leur

Il ne lui suffisait pas d'outrager le sympathique maire de Cahors en lui prêtant des sentiments vils et mesquins;

Il ne lui suffisait pas de porter, à la légère, contre un de ses confrères, une accusation fausse et odieuse, absolument contraire aux règles de la bonne confraternité;

Il ne lui suffisait pas, dans la polé. mique qu'il a PROVOQUÉE, - car

cat de la ville que lorsqu'il a émis l'étrange prétention de faire ingurgiter 3 colonnes de latin à mes lecteurs, il ne lui suffisait pas, dis-je, d'étayer son argumentation sur des mensonges;

Il ne lui suffisait pas de se dérober lorsque l'honorable M. Gervais Cayla, mis en cause par lui, lui infligea un sanglant démenti;

Il lui fallait mieux encore:

Il a terminé par un manquement à la parole donnée aux membres du Conseil de l'Ordre!

Nous n'aurons pas la cruauté d'insister davantage!...

Le public a jugé le Monsieur! La parole est au tribunal. C'est en toute tranquillité que nous attendons le verdict.

Le procès sera plaidé

Lundi prochain. 20 courant vers 1 heure 1/2.

A. COUESLANT.

Amabilités!

Le confrère clérical, la Défense s'occupe dans son dernier numéro de la question du boycottage.

Très chrétiennement, l'auteur de l'entrefilets'élève contre cette arme de combat. Il n'en veut pas, car c'est, ditil, « une intolérance redoutable, une sauvage cruauté. »

Il v a déjà longtemps qu'ici même nous nous sommes élevés contre cette façon de réduire des adversaires politiques. C'est dire que nous approuvons pleinement notre confrère dans ses déclarations.

Mais notre confrère ne se contente pas de maudire le boycottage : son hostilité centre les républicains lui défend de se cantonner dans des déclarations catégoriques. Et il écrit :

« Cependant, le boycottage est pra-» tiqué par quelques-uns. Ce n'est » point par les catholiques, c'est par le » gouvernement. »

Evidemment, notre confrère ne peut pas accuser ses amis. C'est humain. Mais comme nous le disons ci-des sus, il y a longtemps que nous avons signalé des actes de boycottage commis à Cahors.

Ce n'était pas le gouvernement, ce n'était pas un républicain que nous accusions d'user de cette intolérance redoutable, de cette sauvage cruauté.

C'étaient des cléricaux, car par hasard sans doute, ceux-ci « avaient voulu contraindre par la force à des opinions » et ainsi « fomentaient l'hypocrisie. »

tage commis à Cahors et nous ne nous occupions même pas de ceux que les cléricaux de la Dordogne commettaient à cette époque contre les commerçants républicains, anticléricaux

Les exemples locaux suffisaient amplement pour prouver la mansuétude cléricale à l'endroit des républicains qui néanmoins continuaient, comme par le passé, à ne manifester aucune haine, à ne prendre aucune mesure pour riposter du tact au tact.

Et cependant le confrère clérical de de la Défense n'ignore pas combien furent nettes et impitoyables les mesures prises par ses amis.

Sans doute, il répondra que c'est le gouvernement qu'il incrimine, mais nous voudrions bien savoir si les républicains étaient bien traités quand les jésuites encombraient les antichambres des ministères, parlaient et agissaient en maîtres dans le gouvernement.

Au surplus, notre confrère est délicieux de finesse et de mansuétude : tout d'abord, il s'élève contre le boycottage, il le reprouve, il le honnit comme indigne d'un cathelique et puis.... il l'approuve : « Non, dit-il, ne boycottons pas. Entr'aidons-nous. » Et plus loin:

«..... Ne soyez pas du nombre de » ces naïs qui ont pour les juiss d'a-» bondantes injures et qui ne se las-» sent pas de leur porter de l'argent. »

C'est gentil, n'est-ce pas ! et comme l'on voit bien le fond de l'âme du defensard dont le raisonnement peut se résumer en cette formule : « Ne fai-» sons de mal à personne, mais écra-» sons nos adversaires!

» Ne boycottons pas le commerçant » républicain, anticlérical, car le boy-» cottage est une arme indigne des » catholiques, mais, catholiques, n'al-» lons pas chez ce commerçant. »

Il est vrai que les républicains ne sont pas arrivés jusqu'à ce jour sans douter de la sincérité des sentiments désintéressés, fraternels de leurs adversaires cléricaux!

LOUIS BONNET.

Postes et télégraphes

M. Talayssat, de Nuzéjouls, ex-soldat au 7° régiement de chasseurs, est inscrit à titre de candidat militaire pour l'emploi de facteur.

Conseils d'arrendissement

L' « Officiel » publie un décret aux termes duquel les conseils d'arrondissement se réuniront le 6 août 1908, pour la première session.

La seconde partie de cette session s'ouvrira le 12 octobre, dans le département du Lot.

Professorat

Parmi les aspirantes reçues au dernier concours pour le professorat des Ecoles normales (ordre des sciences), nous relevons le nom de Mlle Bec, maîtresse déléguée à l'école primaire supérieure de Montcuq.

Nous adressons à Mile Bec, nos plus vives félicitations.

Médailles d'honneur

Par arrêté du 15 juillet, des médailles d'honneur ont été décernées aux agents de l'administration des travaux publics, éclusiers du Lot dont les noms suivent:

MM. Alayrac (Antoine), éclusier; 35 ans de services.

Figes (Pierre), éclusier; 34 ans de

Vayssières (Ambroise), éclusier ; 30 ans de services.

Armée territoriale

Sur le tableau de concours pour la Légion d'honneur (année 1908), nous relevons le nom M. Reygasse, lieutenant au 131º territorial, à Cahors.

Distribution des prix

La distribution des prix du Lycée Gambetta aura lieu le jeudi 30 juillet, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Lerebourg préset du Lot, assisté de M. Reques, inspecteur d'Académie, et de M. Brugeas, proviseur du Lycée.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Lamarche, professeur agrégé d'allemand.

Nota. - Les prix ne seront délivrés qu'aux élèves présents à la distribu-

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DU 19 JUILLET La Bannière de la Victoire

Von Blon. (allegro), L'Ambassadrice (ouverture), Auber. St-Saëns. Le Déluge (prélude), Gounod. Mireille (fantaisie) Marche turque, Mozart. Allées Fénelon de 8 h. 1/2 à 3 h. 1/2

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 11 au 18 juillet 1908 Nassance

Miquel, Charles-Ernest, faubourg Mariages

Nous citions des faits de boycot- Vican, Jean-Pierre, charron, et Bonneville, Antoinette, employée de commerce.

> Dubois, Jules, cordonnier, et Garrigou, Marie-Marguerite-Alphonsine, giletière. Ramondis, André-Eugène, typogra-

> phe, et Lafargue, Céline, robeuse. Talyassac, Paulin-Louis, cultivateur, et Caniac, Clothilde, cuisinière.

Décès

Nozières, Françoise, s. p. veuve Alix, 72 ans, rue Lastié. Estival, Marcelle, 14 ans, rue Natio-

nale, 17. Robert, Pierre, chef de division à la

préfecture, 45 ans, rue du Lycée.

Télégrammes reçus hier :

Paris, 17 Juillet, 1 h. 30 s. Ullmo au bagne!

Le traître Ullmo et deux forçats ont quitté dans la matinée le pénitentier de l'île de Ré! On les a embarqués sur un aviso qui les transporta sur le steamer Loire : là Ullmo fut enfermé dans une cel-

lule spéciale. 50 autres forçats furent égale ment embarqués pour Cayenne

Telegrammes reçus augu

Paris, 18 juillet, 7 h. 25 m. A l'Ambassade d'Espagne

On annonce que M. Radovitz, ambassadeur d'Allemagne à Ma. drid, présenterait au commencement du mois d'août au roi dE'spagne ses lettres de rappel; il serait remplacé à la fin d'août par M. Tattenbach.

L'Escadre Anglaise

L'escadre anglaise, séjournera dans la Méditerranée en rade du golfe Juan, une dizaine de jours dans la dernière quinzaine d'août.

Au Maroc

De graves désordres sont survenus à Marrakech : les détails manquent.

En Russie

Une bombe portée par un individu a éclaté à Odessa : il fut tué et 10 personnes dont 2 enfants ont été grièvement blessée.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

L'Hospitalet

Comité républicain radical. - On nous écrit :

Les membres du comité républicain radical de la commune de L'Hospitalet, se sont réunis le 14 juillet, à 8 heures du soir, pour prendre part à un punch fraternel en l'honneur de la fête nationale. Plus de trente membres avait répondu à l'invitation.

Le comité a décidé à l'unanimité d'offrir la présidence d'honneur à M. de Monzie, conseiller général. Il charge le bureau de faire les démarches nécessaires à ce sujet.

Il adresse ensuite des félicitations respectueuses au président et aux membres du conseil des ministres pour leur attitude énergique devant le parlement dans toutes les discussions; il les assure de son entier dévouement à la cause républicaine.

Bonne et agréable soirée pour tous les invités qui se sont séparés bien avant dans la nuit en se donnant rendez-vous pour un premier banquet qui aura lieu en septembre.

Catus

Conseil municipal. - Selon noire avis déjà publié, le conseil municipal s'est reuni dimanche dernier pour delibérer sur la proposition d'achat du pres bytère par M. l'abbé Couderc.

Après une longue et approfondie discussion, nos édiles se sont prononcés à la majorité de 6 voix contre 3, contre la mise en vente de cet immeuble communal. Aucun esprit de parti n'a dicté cette résolution qui a été inspirée exclusivement par la crainte de créer dans l'avenir des ennuis aux municipalités futu-

Ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est la décision consécutive prise par l'assemblée, d'abaisser le prix du loyer à 80 fr. somme représentant l'intérêt légal du prix d'achat offert par M. l'abbé Couderc, à charge par la commune d'effec tuer les groses réparations.

Ce dernier serait peu conciliant s'il n'acceptait pas ces conditions transactionnelles et nous ne doutons pas un instant de l'entente commune. Si, par impossible, il n'en était pas

ainsi, l'ère des concessions aurait cessé et la municipalité se verrait forcée de changer de locataire ; ce qui ne pourraît qu'être avantageux pour la commune sûrement Nous tiendrons nos lecteurs au cou-

Comice agricole. - Les membres du Comice agricole du canton de Catus sont convoqués pour dimanche prochain à 2 heures du soir à la mairie.

rant de cette affaire.

1º Achat de matériel. 2º Organisation du pr

d'animaux reproducteurs du 13 août.

L'ordre du jour de cette réunion por-

Limogne Acte de probité. - Le jeune Raymond Bousquet âgé de six ans, élève de notre école laïque et fils de M. Bousquet directeur de la Fraternelle, a trouvé sur la voie publique, un portemonnaie contenant une somme de trente francs. Il 'est empressé de le remettre à M. le Maire, qui a pu le rendre à la personne

qui l'avait perdu. Nos plus vives félicitations à ce jeune citoyen, et à ses dévoués maîtres, qui lui ont inculqué ces principes d'honneur et de probité,

Concots

Concours. - Le concours des animaux reproducteurs de l'espèce ovine des Causses du Lot, ouvert entre les propriétaires des cantons de Lalbenque, de Limogne et de Saint-Géry, aura lieu à Concots le dimanche 26 courant.

Les recompenses consisteront en 800 francs de primes et six médailles dont une en argent et deux en bronze offertes par le Ministre ce l'agriculture ; une en argent et deux en bronze offertes par la Societé nationale d'encouragement à 'agriculture.

Les opérations du Jury commenceront à 8 heures du matin pour être terminées a midi. A ce moment, un banquet réunira a l'hôtel Andissactous les membres du comice qui se feront inscrire avant le 24 courant.

Sauliac

Lettre ouverte à M. le Maire Le Journal du Let du Dimanche 12

J illet annonce la vente d'un immeuble et jardins, appartenant à la Congrégation dissoute de l'Enfant Jésus d'Aurillac. Cet établissement est indispensable à la commune, comme maison d'école pour les jeunes filles. La commune aurait donc tout intérêt à l'acquérir. La vente a lieu le 4 août. Dans le but d'éviter à la commune de grosses dépenses, qui résulteraient de la construction i'une nouvelle école, certains contribuables viennent vous prier de réunir sans retard le Conseil municipal. Cette réunion pourrait être précèdée d'une réunion publique dans laquelle tous les arguments pour ou contre l'achat de cette école pourraient être donnés et discutés. Veuillez agréer M. le Maire, mes salutations distinguées.

> Anselme ARJAC Conseiller Municipal.

Bélaye

Les suites d'une trahison. - « Afin de supplanter l'excellent maire républicain, M. Raynaly, de soi disant republicains employaient tous les moyens et

ils allaient même jusqu'à le traiter e châtelain des Ous; seigneur de Ray, naly, etc. » afin de démontrer que ce homme dévoué, cet administrateur inte gre et clairvoyant, était un vindicair

un tyran! » Et ces attaques injustes étaient si, gnées : « Un groupe de républicains les ques. »

wes. » Grâce à la plus honteuse des allian. ces, ces « républicains laïques » — 011 combien! - ont consommé leur odien pacte: ils forment aujourd'hui la majo rité de notre conseil municipal avec la fine fleur de la réaction.

» Conformement à leurs principes. républicains et laïques ! ils ont élu maj re le président des marguillers et com. me adjoint ils ont choisi ce laique qui porte le dais et trône à toutes les pro-

cessions de la Fête-Dieu. Que serait-ce donc s'ils n'étaient pas laïques? » Ils sont d'ailleurs très tolérants et pas vindicatifs pour un sou! » A peine installés, ils assouvissalent leur vengeance en révoquant l'appariteur, serviteur fidèle et devoué, qui avait

eu le grand tort d'observer les principe

républicains qui l'avaient toujours guidé dans sa vie. » Il faut qu'on sache bien que celle révocation scandaleuse est l'euvre de l'homme qui fut l'ame da pacte edienz du 3 mai. Il faut que le public apprenne que cet homme a été lui-même agent communal et qu'il n'a jamais été tracassé pour ses opinions politiques cu rétrogrades pendant l'exercice de se fonctions. Il faut dire enfin que, dats certaines circonstances, présentes encore à la mémoire d'un grand nomb de témoins oculaires, ce laïque d'un nouveau genre, n'hésita pas à s'agenouiller devant un ancien maire nuance

fleur de lis! » A cette époque, il savait les qualifier, les réactionnaires ! Aujourd'hui, emporté par une ambition a guë, il est parvenu à siéger au conseil municipal au milieu de ses anciens ennemis. Les braves gens sauront lui conserver l'estime qu'il mérite. Il peut aller a Canossa, nul ne sera étonné de sa conduite,

Un républicain qui n'a pas change,

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET Cle

GRAND AIR

Sommaire du nº 512 du 11 Juillet Au circuit de Dieppe - La revanche des Photographes.

Les à . côtés du Grand-Prix de l'A. C. F. L'accident de Charlas, au pont d'An-Les régates internationales. Voir les

curieuses photographies de tous les lauréats des Régates Internationales. Le Grand Prix Cycliste de l'U. V.F. Victoire de Friel.

Sur les Hi po romes par René Riondet. Le Championnat de Golf de la Boulie. Un fort intéressant supplément photographique complête ce Nº spécial que la Vie au Grand Air a consacré au Grand-Prix de l'A. C. F où onze opérateursnous réprésentant à Dieppe ont pris de très-nombreux clichés sur les divers incidents et

accident des deux courses. Le No de la Vie au Grand Air de la semaine prochaine contiendra le compte rendu complet de la grande épreuve automo-

Le Numéro 0, 50

Arrondissement de Figeac

Laval-de-Cère Réponse. - En réponse à un entrefi-

let paru dans la Défense et dans la Croix du Lot, M. Adolphe Theil a adresse aux directeurs de ces journaux la lettre suivante:

Cahus, le 13 Juillet 1908. Monsieur le directeur des journaux la « Croix du Lot » et la « Défense ». Pour une fois je rends hommage à votre courtoisie; j'étais peu habitué à

trouver dans vos journaux une pareille modération de langage, j'en adresse à votre correspondant l'expression de toute ma gratitude. Je méprise toutes ses perfides insinuations, j'aurais été très heureux de le re-

mercier personnellement de ses bons conseils, mais ce courageux plumitif se cache sous l'anonymat. J'appelle ça de la lacheté. J'ai l'honneur de vous prier et de vous requérir au besoin d'insérer intégralement ma lettre dans le numéro de vos deux journaux du dimanche 19 courant

aux lieu et place où a paru l'entrefilet de ce grand et brave Cougnassou. J'ai l'honneur de vous saluer et je si-Adolphe THEIL

Cajarc Fête locale. - Voici le programme

des fêtes qui auront lieu à Cajare les les 2 et 3 août 1908 Samedi ler Août, 4 heures du soir annonce de la fête par des salves d'artillerie; 6 h. 1/2, promenade en musique

Dimanche 2 Acût, 5 h. matin, salves d'artillerie; 7 h., réveil en musique; 9 h., distribution de pain aux indigents; 11 h., tour de ville en musique; 2 h 1/2 soir, desilé sur le tour de ville; 3 à 4 h, jeux divers; 4 h. 3/4, grand concert par l'Alliance Cajarcoise; 5 h. 1/2 bal de jour hassille jour, bataille de confetti, tour de ville en musique; 8 h 3/4, splendide feu d'Artifice tiré au dessus de l'emprunt, 9 h. 1/2, grand bal de nuit et bataille de confetti et de serpentins place du Foi-rail; minuit, brillante retraite aux

Lundi 3 Août, 5 h. du matin, salves flambeaux. d'artillerie; 7 h., pas redoublés sur le tour de ville, jeux divers sur le tour de ville et en Electrical de la ville et au Faubourg; 8 h. jeu de la poële prix: 2 fr. et 1 fr. 50; 8 h. 1/2, jeu de la control de l jeu de la cruche prix unique 2 fr.; 9 h., jeu du tonneau sur le Lot prix unique 2 fr.; 9 h., 2 fr. 0 h. 1/2 2 fr.; 9 h. 1/2, course de canards sur le

Lot; 10 h., concours de seringues prix | moi simplement de vous exprimer toute 2 fr. et 1 fr. 50; 10 h. 1/2, jeu de la crème 3 fr. et 2 fr.; 11 h., bal de jour er face l'hôtel Gazeau; 11 h. 1/2, tour de ville en musique; 2 h. 1/2, grandes 20 fr. et 10 fc., locale : objets d'art ; 4 h , distribution des prix aux écoles communales; 5 h. 1/2, bal de jour; 7 h, munules, musique sur le tour de ville ; 8h. 1/2, grande marche exécutée par la musique de la Fête pour convier le public au départ du ballon l'Avenir Cajarcois; 9 h, grand bal de nuit, bataille de confetti; minuit, clôture de la fête par la retraite aux flambeaux et farandole en musique.

Capdenac-le-Haut

Election Municipale. - Les électeurs de notre commune sont convoqués pour le dimanche 26 juillet, à l'effet d'elire un conseiller manicipal en remplacement de M. Paul Lacoste, démission-

Le besoin de cette élection se faisaitil vraiment sentir?

Planioles

Frairie. - La jeunesse de notre commune organise une nouvelle fête votive pour dimanche 19 juillet. Il y aura trois orchestres de choix et un programme des mieux composés: ascension d'un ballon, jeux divers et bals de nuit et de

Lacapelle-Marival

Fête du 14 Juillet. - La journée du 14 Juillet fut maussade. Le soleil ne se montra qu'à de rares intervalles et la pluie qui tombait de temps à autre par de courtes ondées empêcha les habitants de pavoiser et d'illuminer leurs maisons comme les années précedentes. La gendarmerie seule admirablement décorée. comme toujours, mélait aux lueurs polychromes des lanternes vénitiennes les éclat des trois couleurs nationales.

Le Comité R. R. S. de Lacapelle avait organisé un banquet qui a eu lieu chez son président Léonard. Presque tous les membres de la Société étaient venus a leur première réunion. A eux s'étaient joints de nombreux et sincères Républicains dont le plus grand nombre s'est fait inscrire comme membres du Comité.

Que dire du banquet ? Il fut parfait de tous points et bien supérieur à ce que l'on aurait pu désirer pour la démocratique somme de 2 fr. 50 Le menu des mieux soignes, le service admirablement organisé, la plus grande cordialité régnant entre tous les membres présents firent de cette manifestation Républicaine une veritable fête de fa-

Au champagne, M. le président Léonard porte un toast à notre Président d'honneur M. Bécays. L'assemblée salue cette proposition par un tonnerre d'applaudissements en poussant les cris nourris de Vive Bécays! Vive la République!

Aux cafés Cayrol et Costes une série dechants patriotiques, de chansons patoises si fines et si naïves en même temps et pour terminer, une merveilleuse poésie du répertoire des Amis de la Paix, débitée avec un véritable talent par M. Lavergne ont terminé cette bonne

Nos bons réactionnaires qui emploient les longues heures de leur desœuvrement a chercher des poils aux œufs, trouverent dans cette circonstance l'occasion d'expectorer leur bile ; et pour ma part je ne leur en voudrais pas car je comprends combien les partisans du trone et de l'autel doivent être furieux en constatant la tenue pleine de correction, de dignité, de respect pour les opinions d'autrui qui a été celle du groupe compact indivisible du parti Républicain, comparé aux vociférations, aux ingures, à l'intolérance des leurs.

La leçon est gratuite Messieurs les réact. Profitez-en.

Aynac

Le soir du 14 juillet, malgré les travaux de la moisson, le comité démocratique d'Aynac, pour fèter cette belle date, chère à tous les cœurs vraiment républicains, s'était réuni hôtel Marty, en un magnifique banquet où régna la plus franche et loyale cordialité Une charmante jeune fillette offrit un superbe bouquet à M. Vayssières, notre sympathique président.

Au dessert, M. le président, en quel-ques mots bien sentis, remercia les assistants d'être, malgre les travaux, venus en si grand nombre, mais il remercia surtout les nouvelles recrues d'etre venues grossir la phalange républicaine, et nous fit part du bonheur qu'il éprouvait de se trouver ainsi au

milieu d'amis francs et dévoués. Le citoyen Léon Cadiergues prononça ensuite un discours qui mérita les applaudissements de l'assistance.

Sur la proposition de M. le président, e comité, avant de se séparer, décida à l'unanimité d'envoyer une adresse de élicitations à M. le président du Conseil des ministres, pour son dévouement a faire aboutir l'impôt sur le revenu, les retraites aux vieislards et en un mot toutes les réformes sociales.

Après le café on fit le tour de ville en musique et on organisa un bal en plein air. Deux magnifiques feux d'artilces cloturèrent cette belle soirée, on ne se sépara que fort tard dans la nuit. Détails à noter : On m'a assuré que oyant passer M. Vayssières, les fils de II, le comte de Toulouse s'etaient mis à Crier: « A bas M. Vayssières! A bas la République! Vive M. le comte! » Jaime à croire que cela n'est pas.

DUR A CUIRE

** DISCOURS DE M. CADIERGUES Citoyens,

A vous tous ici présents, qui êtes vedus assister à notre manifestation républicaine, je vous dirai : merci. Merci urtout aux nouvelles recrues qui veuent bien nous honorer de leur présence et dont les sentiments démocratiques ont de enfin germer dans leur jeune cer-

Je n'ai pas la prétention de vous faire ci un discours politique. Permettez-

la satisfaction que j'éprouve, de me trouver au milieu de cette famille républicaine aux sentiments nobles et élevés, luttant dans un intérêt commun pour

> N'est ce pas, citoyens, un spectacle grandiose et naguère inconnu dans les coins reculés de nos modestes campagnes, de voir réunis autour d'une même table, ouvriers et paysans, bourgeois et prolétaires, unis dans un même sentiment de fraternité sociale, manifester au grand jour leurs idées démocratiques, afficher hardiment leurs justes et légitimes revendications, au grand désappointement des réactionnaires affolés, constamment à l'affût des moindres circonstances qui pourraient entraver notre marche hardie et qui pourraient servir leurs desseins belliqueux. Nous pouvons à Aynac vous en parler en maîtres; la réaction chassée peu à peu de ses positions primitives a établi dans notre citadelle ses derniers retranchements et elle y accumule tous ses moyens de ré-

C'est par une étroite union et des ef-forts communs de bonne volonté que nous pourrons l'en déloger.

C'est par l'énergie des chefs de notre comité, par de fréquentes réunions et par l'assiduité de ses membres, c'est par une action énergique et soutenue de chaque jour et de chaque heure sans trève ni répit et par un constant coude à coude que nous obtiendrons ce résultat, et à ce sujet, permettez-moi de vous dire que quelques modifications s'imposent à nos statuts ou que du moins une discipline plus sévère devra être observée. Je n'ai jamais été quant à moi partisan des demi-mesures et l'avenir semble me donner raison. La politique du tout ou rien s'impose, nos adversaires nous en donnent un exemple.

Ce n'est pas parce que tel ou tel candidat pourra plus ou moins compter sur quelques voix réactionnaires que nous pouvons nous réjouir. Ce n'est pas par l'appoint de leurs voix que nous devons

arriver à la victoire. C'est par la persuasion que, les fautes de nos adversaires aidant, nous devons amener les électeurs au bercail républicain : amis de l'ordre et de la liberté, c'est par nos actes de justice et d'équité et par le constant souci de nos intérêts communs que nous pourrons les convaincre et déraciner à jamais les germes rongeurs d'un cléricalisme sans nom,

Sans doute, citoyens, notre tâche sera rude car nos adversaires ne négligeront rien: la fin se disent-ils justifie les moyens; vous avez vu comment l'an dernier ces grincheux personnages, profitant de leur situation financière et promettant de payer les frais, decidèrent la jeunesse à reporter la fête locale au 14 juillet dans le but d'entraver la manifestation républicaine qui devait avoir lieu ce jour-là ; partisans de l'ordre, nous leur cédames le pas et la manifestation renvoyée au dimanche suivant n'en fut que plus éclatante. Pour parer à cet inconvénient et malgré la moisson, nous avons décidé cette année de célebrer la fête le jour même, cela nous a occasionne quelques manquants qui n'en restent pas moins de sincères démocrates et nous sommes consolés par la présence des nouveaux adhérents qui viennent grossir nos rangs, nous faisant oublier ainsi les quelques fautes commises qui, il faut l'espérer, ne se renouvelleront plus car une cohésion plus étroite et plus in time doit enfin s'etablir au sein de notre comité et nous conduire à la victoire c'est ce que je vous scuhaite.

Vive la République, la République so-

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tentative d'assassinat. - Le sieur Delbos, de Masclat, près Gourdon, a été trouvé inanimé et portant trois énormes blessures. La victime avait, en effet, reçu un coup de revolver, un coup de couteau et un coup de massue. Le docteur qui le soigne désespère de le sauver. On ignore les causes et l'auteur de cette tentative d'assassinat.

Le parquet, prévenu, s'est immédia-tement transporté sur les lieux.

Gramat

Les courses. - Programme de la deuxième journée, lundi 3 acût, à 2 heures et demie du soir : Prix de la Prairie, au galop, 700 fr.

Distance, 2.400 mètres environ. Engagements jusqu'au mardi 21 juil-

let, avant 2 heures du soir, chez M. G. Madelaine, 3, rue Scribe, à Paris. Prix des Haras (2º classe) 2 500 fr. Distance, 2.400 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 21 juillet, avant 2 houres du soir, au secrétariat de la Société d'Encouragement, 3, rue Scribe, à Paris. Prix des Remontes, au trot monté ou

attelé, 400 fr. Distance, 2.800 mètres

Engagements jusqu'au mardi 28 juillet, avant 7 heures du soir, chez M Puybaret, trésorier de la Société, à Gramat. Prix de l'Alzou, courses des haies, 1.000 fr. Distance, 2.800 mètres envi-

Engagements jusqu'au mardi 28 juillet, avant 2 heures du soir, 10, rue Treilhard, à Paris.

Floirac

Bunquet démocratique

Nous rappelons qu'à l'occasion de la fête nationale, un grand banquet aura lieu sous la présidence de M. L. J. Malvy, député, à Floirac, dimanche 26 juillet à midi.

Prix du banquet 3 f. 50. Il s'agit surtout d'une manifestation régionale en l'honneur de la belle attitude de M. Malvy pendant les ré-cents débats de la Chambre des dépu-

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuille-

Bibliographie

Comme toujours fidèle à l'actualité, le numéro des Annales de cette semaine nous donne un délicieux article d'Henri Laveden sur le « brevet supérieur », dédié aux jeunes filles qui passent leurs examens; des souvenirs d'Adolphe Brisson sur la femme danoise; un merveilleux croquis de Jules Lemaître sur les concours du Conservatoire ; une étude de Jules Bois sur son dernier roman (le romancier peint par lui-même); une lettre d'Yvonne Sarcey à ses « jeunes cousines » sur la neurasthénie, la maladie a la mode ; un fragment des mémoires de Mlle George ; deux amusantes fantaisies de Miguel Zamacoïs et de Nozière sur la « Comédie de la plage »... Gravures, musique, etc .

Partout : 25 centimes. Abonnaments : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Lire, dans le Journal de l'Université des « Annales », les conférences-promenades faites par Funck-Brentano dans les Hôtels du Vieux Marais à Paris et par M. Salomon Reiuach au musée de Saint Germain. Nombreux articles sur ces sujets, par les auteurs les plus célèbres, abondamment illustrés,

En vente partout; le numéro : 60 centimes. Abonnements: 10 fr. par an (prix de faveur accordé aux abonnés des Annales).

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 11 Juillet Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de ivres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Stanislas-Auguste Poniatowski, dernier roi de Pologne, Extraits de ses mémoire inédits, publiés par M. Serge Goriainow (1). - Emile Magne, l'Esthétique des villes. - L'Esthétique du feu. --Bernard de Lacombe, Talleyrand dans la retraite. — George Fonsegrive, Les Frontières de la pornographie. — ***, Le Secrétaire perpétuel de l'Académie francaise. — Pierre de Bouchaud, Poésie. — Robert-Hugh Bensou, Le Maître du monde, traduit de l'anglais par T. de Wyzewa (XI).

Les Miettes de la vie. - Revue des revues étrangères. - La Vie mondaine. PARTIE ILLUSTRÉE

Talleyrand dans la retraite : Portrait de Talleyrand servant de frontispice à la Life of Prince Talleyrand de 1834. Mémoires du dernier roi de Pologne :

Stanislas-Auguste Poniatowski, roi de Pologne, d'après une estampe du temps conservée à la Bibliothèque nationale. Le centenaire de l'école militaire de Saint-Cyr: Inauguration du monument élevé à Saint-Cyr à la mémoire des saintcyriens morts pour la patrie. - La plaque commémorative du centenaire de Saint-Cyr, daus la cour Wagram. - Inauguration, par le général Gailiéni, de la piaque commémorative du centenaire de Saint-

gation des écoles russes est présentée au premier bataillon de France. - Les délégations étrangères aux fêtes du centenaire. A l'Académie : M. Paul Thureau-Dangin, secrétaire perpétuel de l'Académie

Cyr. - Revus du premier bataillon de

France sur le terrain d'Iena. - La déle-

française. Statues: Le monument Michel Servet, œ vre du statuaire Jean Baffier, inauguré le 5 juillet à Paris, place de Montrouge.

Les prix de l'Académie : M. Charles Le Goffic, l'un des chroniqueurs de la Revue hebdomadaire, à qui l'Académie française vient de décerner sa plus haute récompense littéraire, le prix Alfred Née, d'une valeur de 3 500 francs.

Lo grand prix de l'automobile Clud de France: L'équipe Sizaire et Naudin au pesage des voiturettes. — L'équipe Peugeot au pesage des voiturettes.

L'instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustre Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire do no 1834, du 18 juillet 1908.

Les coqs à longue queue du Japon, par V. Forbin. — Chronique. — Le phonocinématographe, par A. Troller. - Comment on fabrique une balle de cricket, par W. Darvillé. — Le chemin de fer du Nyasaland. — Les grès d'Annot (Basses-Alpes), par Ph. Zürcher. - Taéorie générale du planement, par Lucien Fournier. - Anciens instruments de navigation, par J. Thoulet. - Pendule électrique sans lien matériel, par Ch. Féry. - Au fond d'un sluice. - Le néphoscope Arsimis, par A.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

A nos Lectrices

Les beaux jours d'été sont arrivés et déjà l'exode vers la plage ou vers la montagne a commencé. C'est, pour nos charmantes lectrices, la saison la plus propice aux Travaux à l'Aiguille.

Confortablement installées sous une tente devant la mer qui miroite, ou encore sous l'ombrage d'une belle futaie toute verdoyante, vous avez pris, n'est-ce pas, Mesdames, votre sac à ouvrages cet inséparable compagnon. En causant, les points succèdent aux points et les heures passent dans la plus douce des intimités...
C'est à ce propos que je voudrais vous

signaler une bien intéressante revue crée spécialement pour vous, aimables fées de l'aiguille et du crochet : Le « Journal des ouvrages de dames » séduisant à la fois par ses articles variés, sa belle illustration soignée et par les ravissants modèles d'Ouvrages de Broderie qu'il offre à ses lec-

C'est une Encyclopédie complète que cette revue qui, en plus des chapitres de broderie, s'occupe encore de modes, de layette, de lingerie, de la décoration de la maison, des arts féminins, etc., et qui certainement constitue pour la femme, le plus précieux des collaborateurs.

La première édition du «Journal des ouvrages de dames » envoie chaque mois a ses abonnées en plus du Journal, un charmant ouvrage inédit, lequel est préparé et échantillonné, et muni de toutes les

fournitures pour l'exécuter. Plus de dessin à relever, plus de combinaisons à faire; il n'y a plus qu'à tirer l'aiguille! Et cette édition ne coûte que 22 fr. par an pour la France. (Paris, 20 fr.;

Etranger, 25 fr.). Le « Journal des ouvrages de dames» tewte seul, avec une grande planche de broderie coûte 8 fr. par an. (Paris, 7 fr.; Etranger 10 fr) De plus, de jolis ouvrages seront offerts à toutes les abonnées à titre

de Prime. Mentionnons encore l'édition plus réduite du Journal des Ouvrages de Dames : « La Femme chez elle », paraissant le 15 du mois, moins luxueux, mais aussi pratique

et aussi varié que le précédent. « La Femme chez elle » est à la fois une revue d'économie domestique, une revue de décoration intérjeure et des arts de la femme, une revue des modes et des ouvrages de broderie.

Le prix excessivement modique de cette revue la met à la portée des bourses les plus modéstes. Paris, 2 fr. 75 par an; Départements, 3 fr. 35; Etranger, 5 fr. Nous signalons aussi dans le même ordre d'idées deux excellentes Revues pour

la jeunesse: lo l'une « Ma poupée » pour petites filles de 6 à 12 ans, avec ouvrages à l'aignille, toilettes de ponpée, récits, contes, variétés et dont le prix de l'abonnement est de 15 fr. 50 pour la France et 17 fr. 50 pour l'Etranger (texte seul, sans ouvrages : 5 fr. 50 pour la France et 7 fr. 50 pour

l'Etranger). 2º la seconde « Mademoiselle » pour eunes filles de 12 à 18 ans, également, avec travaux de broderie et texte varié Prix pour la France: 17 fr. par an. Etranger 19 fr. (Texte seul, sans ouvrages : France, 6 fr. par an. Etranger: 8 fr.) S'adresser à M. François TEDESCO, éditeur, 34, avenue de l'Observatoire,

Chronique agricole

PROBLEM THE STATE OF STATE OF

Contre l'Altise des Choux

1º Pour détruire les altises on badigeonne un côté d'une planche avec du goudron de houille, et on fait passer cette planche au-dessus du carré de choux ou de navets à 0 m. 05 au-dessus du sol. Au passage de la planche, les altises sautent et s'engluent. On répète cette opération deux ou trois fois dans la même journée. On râcle la planche, la badigeonne à nouveau, et elle peut servir pour d'autres destruc-

2º Un fait peu connu à ce jour, et non encore publié, c'est que la couleur blanche éloigne les altises. Pourquoi? Nous l'ignorons, mais c'est un fait. Ayant semé plusieurs années de suite, des navets contre un mur blanchi à la chaux, jamais les altises n'y ont commis de dégâts, tandis qu'elles détrui saient des semis effectués ailleurs. Frappés de ce fait, nous avons fait un semis l'an dernier, au milieu d'un carrè, et posé au-dessus sur un fil de fer, deux linges blancs : toujours pas de

Cette année encore, répétition de l'expérience sous une autre forme: dans un semis de navets, nous avons disposé tous les mètres un bâton de 0 m. 80 de hauteur couronné par une coquille d'œuf.

Le semis de navets est également

très beau et non attaquè. Nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir là une coıncidence. Depuis cinq ans, nous avons des semis indemnes en employant la méthode « préventive». Qu'on répète l'expérience et nous pensons qu'elle sera concluante.

Chemin de fer d'Orléans

Limousin-Auvergne-Gorges du Tarn Stations thermales de la Bourboule, le Mont-Dore, etc.

Billets d'aller et retour collectifs de famille, en 1re, 2e et 3º classes, délivrés, aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres au moins du point de départ :

1º Toute l'année. - Trois premières personnes, prix de 3 billets aller et retour ordinaires du Tarif G. V. nº 2; par personne en plus, réduction de 50 0/0 (11 peut être délivré un coupon spécial au chef de famille qui a la faculté de revenir seul à son point de départ.)

Ces billets ont la même durée de validité que celle des billets aller et retour ordinaires et peuvent être prolongés dans les mêmes conditions.

2º Saison de Printemps (1) — Du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 Jain. Validité: 33 jours, 2 prolongations facultatives de 15 jours moyennant supplé-

3º Saison d'été (1) - Du 25 Juin au 1er Octobre. Validité jusqu'au 5 Novembre. Réduction des ailer et retour pour les 3 premières personnes, de 50 0/0 pour la 4º

et de 75 0/0 pour la 5e et les suivantes. Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, pour les billets de saison d'été, les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolement leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au guichet le prix d'un billet

(1) La distance minima de 125 kilomètres est réduite à 60 kilomètres pour les billets à destination d'une station thermale ou balnéaire.

Orge maltée et torrétice par procédé brevoté. — Très digostif et ratrafchies ent.

MEILLEUR — PLUS HYGIÉNIQUE — 4 FOIS MOIMS CHER que le CAPE
Teutes Épicaries : 30 centimes la 1/2 livre. — VENTE ANNUELLE : 30 Millions de K.*. — Usine à JUVIPY (Seine & Olice).

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales délivrés à toutes les gares du réseau du 1er Juin au 30 Septembre, valables 10 jours avec faculté de prolongation, réduction de 25 0/0 en le classe et de 20 0/0 en 2° et 3° elasses.

NOTA. - Il est délivré du 15 Août au 30 Septembre des billets d'aller et retour individuels valables 21 jours non compris les jours de départ et d'arrivée pour la Bourboule, le Mont-Dore, Cransac et Chamblet-Néris (Néris-les-Bains); ces billets ne sont pas susceptibles de prolon-

Billets spéciaux d'excursion délivrés du ler Juin au 30 Septembre au départ des principales gares du réseau, valables 30 jours avec faculté de prolongation, 3 itinéraires, permettant de visiter les points les plus intéressants de l'Auvergne et du Limousin, Le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, les vallées de la Cère et de l'Alagnon, Le Lioran, les Monts d'Aubrac, etc.

Cartes d'excursion individuelles et de famille au départ de Paris et des principaes gares du réseau et donnant la faculté de circuler à volonté sur deux zones déter-

Ire zone, délivrance du ler Juin au 15 Se itembre, de Clermont-Ferrand à Eygura de, de Laqueuille au Mont-Dore, d'Aygu ande à Aurillac et à Neussargues, de Bort à Neussargues, de Neussargues à Arvant, de Miécaze à Saint Denis-près-Martel, de Saint-Denis-près-Martel, à Roca-

madour. 2º zone, délivrance du 15 Juin au 15 Septembre, de Saint-Denis-près-Martel à Arvant, de Viescamp-sous-Jallès à Figeac, de Neussargues à Millau, de Mende an Monastier, de Séverac-le-Château à Rodez de Rodez à Saint-Denis-près-Martel.

Durée de validité, un mois avec faculté de prolongation. Pour les cartes de famille la réduction varie suivant le nombre des personnes de

10 à 50 0/0. Billets de voyages circulaires dans les Gorges du Tarn délivrés toute l'année, valables 30 jours avec faculté de prolongation, divers itinéraires au départ de Paris,

de Toulonse et de Bordeaux. Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire.

NOTA. - Pour plus amples renseignements, consulter le Livret Guide Officiel de la compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans; 1, place Valhubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs. (Publicité.)

LE BON FUMEUR NE VEUT PLUS FUMER d'autre Papier à Cigarettes 1910-Tao QUE LE NON GOMMI et BOUT LUSTRÉ Le Zig-Zag se vend exclusivement

dans les débits de tabac FUMEURS, EXIGEZ-LE PARTOUT!

Bulletin Financier

Paris, 17 Juillet. Malgré la pénurie des transactions les

tendances générales de notre marché sont assez satisfaissante. La Rente française notamment est très

ferme, et passe de 95,87 à 95,92. Nos établissements de crédit sont également très bien tenus. La Banque de Paris s'avance à 1457, le Comptoir d'E-compte à 704, le Crédit Foncier à 713 et le Cré-

dit Lyonnais à 1183. Les fonds russes sont stationnaires. Le Consolidé est à 87,90, le 3 0/0 1891 à 73,85, le 1896 à 72,70 et le 5 0/0 nouveau

à 98.57. L'Extérieure Espagnole se traite à 96,30 l'Italien à 103,60, le Portugais à 63,05 et le Turc à 96,40.

Dans le groupe des chemins français le Lyon à 1354 est seul côté à terme. Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia

se tiennent aux environs de 450. Les obligations 5 0/0 de la Compagnie de Tramways Force et Eclairage à Rio de

Janeiro sont à 412, 50. L'Action Ouest Africain Français progresse à 580.

Les Pétroles de Colombie se négocient à

Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE

UN MONSIEUR offre gratuconnaître à tous ceux qui sent attains d'une maladie de la peau, dartres, eczemas, boutons, demangeaisons, brenchiles abjeniques maladies de la poitrine, de l'esfomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guerir promptement, ainsi qu'il la été radicalement lei-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dent on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et france par courrier et enverra les indications demandées.

Si vous voulez avoir des PORCS

GROS, GRAS, ROSES, Toujours de bon appétit,

Demandez à votre pharmacien, La poudre Américaine du Dr Jacob.

Prio de la botte 1 fr. 25 DEPOT A CAHORS:

> pharmacie ARTIGUE pharmacie DU VERDIER

DEPOT pour le GROS: pharmacle VIGOUROUX A CASTELFRANC

MAISONALOUER à Cabessut

avec jardin attenant GARNIE OU NON Pour renseignements, et visiter. écrire à M. VIGOUROUX, pharmacien à Castelfranc.

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS 11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pese de papiers peints. -Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. - Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc. TRAVAIL SOIGNÉ PRIX MODERES

A vendre AUTOMOBILE

3 places, 6 chevaux 1/2, 3 vitesses, marche arrière, Cardan, garantie très bon état, bonne occasion. S'adresser à M MURAT, maire, Saint Céré

A VENDRE POUR CAUSE D'ACHAY D'AUTOMOBILE un COUPE

A STATE OF THE PARTY OF THE PAR

Très léger, en excellefituetate S'edresser an Bureau au Journal

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi, 6 Juillet 1908.

ESPÈCES	ENTRÉES		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG		
	au Marché	à l'Abattoir		1re qualité	2º qual té	3° qualité
Bœufs Vaches Taureaux Veaux Moutons Porcs	1.373 658 168 1.761 13.190 4.192	654 219 2.862	61 1.170	0 88 0,86 0,72 1,07 1,15 0,63	0,80 0,78 0,69 1,05 1 » 0,60	0,75 0,70 0,65 0,90 0,95 0,58

OBSER VATIONS. - Vente un peu plus facile sur toutes les marchandises. Les moutons africains gênent la vente des autres provenances.

Les provenances du Lot, Lot et-Garonne, Aveyron et Can al ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualité.

Chemin de fer d'Orléans

Relations rapides entre Paris et Luchon

En vue de faciliter les relations entre Paris et la station thermale de Luchon, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi mettra en marche jusqu'au 21 septembre inclus, un train rapide composé de 110, 20 et 30 classes, partant de Paris-quai-d'Orsay à 7 h. du soir, de Paris-Austerlitz à 7 h. 9 et arrivant à Luchon à 8. h. 59 du matin.

Wagon-restaurant au départ de Paris. Compartiments-couchettes.

Pour le retour ce train part de Luchon à 8 h. 45 du soir et arrive à Paris-Austerliz à 10 h. 32 du matin et à Parisquai-d'Orsay à 10 h. 41.

Il a été attelé à ces trains un sleepingcar de la Compagnie des Wagons-Lits.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

VICTIMES DU SORT

SI VOUS VOULEZ que la DÉVEINE vous QUITTE que la CHANCE REVIENNE RÉUSSIR EN TOUT, TRIONPHER TOUJOURS

Demandez le Petit Livre, envoyégratis par le Mage MOORYS'S 19, r. Mazagran, Paris.

Mardi 28 Juillet à 2 heures du soir

EN L'ÉTUDE

DURRANG

NOTAIRE A CAHORS

Vente aux enchères publiques Du JOURNAL bi-hebdomadaire

Organe littéraire, politique et religieux, paraissant à Cahors depuis le le Mai 1899, apporté par M. Germain Magne à la Société anonyme d'Imprimerie Cadurcien-

Mise à prix..... 600 fr.

Pour tous renseignements et conditions de vente s'adresser à Me DURRANC, dépositaire du cahier des charges, ou à MM. LACOSSE et ROUSSEAU, liquidateurs amiables de l'Imprimerie Cadurcienne.

AVENDRE

Petite vigne d'agrément avec maison d'habitation située route de Paris.

S'adresser : à M^{lle} COMBOURG boulevard Gambetta 6.

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPERATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

nELIGIEUSE, donne secret p' il guérir enfants urinant au lit. Ecr. Maison Burot, à Chantenay, Nantes.

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travall parfait

et ontièrement garanti Le propriétaire gérant : A. Coueslant

065850565555555555**555555555555**

Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de

PARIS 1960, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1902, Grand Prix

MARSEILLE 1904 - NAPLES 1905, etc.

classée en première ligne aux essais comparatifs faits par l'Ecole Rationale d'Agriculture de Montpellier

Pour éviter toute tromperie n'acheter qu'aux vendeurs exclusifs de la Maison à

Cahors, E. Dèzes, négtrue G. Larroumet. Gourdon, V. Isidore, négtav. Cavaignac. Albas, Cassan, négociant-épicier Figeac, Hébrard et Albe, négociants. Martel, Linol, négociant. Cajarc, Bonnet fils, négociant.

Beaulieu (Corrèze), Dubois et fils, négts. St-Laurent, Didier Henras, négoct. Limogne, Beries, négociant. St-Céré, Pelerin, négociant. Gramat, J. Darnis, negociant. Cazals, Grouzat fils, negociant.

Lacapelle Marival, E. Guire, négt. Condat, Gouygou, négociant. Bretenoux, Bombezy, Jno, négociant. St-Germain du Bel Air, Miquel, négt. Labastide-Murat, Valat, quincaillier. Lascabanes, Castes, négociant. Anglars (Castelfranc), Bouyssou. Catus, Lagaspie, père et fils. Latour, Alfred Maurel. Puy-l'Evêque, F. Leygue, négociant. Castelnau-Montratier, Buzenac, nt.

Puybrun, E. Laussac, négociant.

Lalbenque, P. Ausset, négociant. St-Cirq, Gilbert Lagarrigue. Bélaye, Ve Lacombe, négociante. Luzech, E. Lugan, négociant. Salviac, Delmon, négociant. Lasbouygue, Cayla, négociant. Gagnac, Ve Beaumont, négociante. Vayrac, A. Sennat, ferblantier. Luzech, Bouloumié, négociant. Lanzac, Louis Ramet, négociant.

Prayssac, Conot, négociant.

Etude de M. J. LOUBET, Avoué à Figeac (Lot) Successeur de M. VIVAL et MALRIEU

Hente sur Saisie Immobilière

Adjudication fixée au Vendredi sept Août mil neuf cent huit, à neuf heures du matin, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Labernade.

Suivant procès-verbal de Me est bâtie en pierres de maçonnerie et de Louis Vernhol, sus-nommé. de l'escalier desservant les divers LABANHIE, huissier à Figeac, en ordinaire à chaux et à sable et la 50 Un sol de maison et cour étages date des seize et dix-sept juillet mil neuf cent sept dénoncé suivant exploit du même huissier en date du vingt-deux juillet mil neuf cent sept, le tout visé, enregistré et transcrit au bureau des hypo-thèques de Figeac, le vingt-quatre juillet mil neuf cent sept, volume 115, numéros 23 et 24 par Monsieur le Conservateur qui a perçu les

Monsieur DE BRAUER, receveur des finances de Figeac (Lot) y demeurant, agissant en qualité de percepteur de la commune du dit Figeac, ayant Me LOUBET pour avoué constitué près le Tribunal civil de Figeac.

A fait saisir les immeubles ciaprès désignés à l'encontre et au

préjudice de : Monsieur Louis-Narcisse FRI-COU, propriétaire, ancien négodemeurant et domicilié à Barbiat, commune de Figeac. Débiteur saisi ayant Me SERIN-

DOU pour avoué. DÉSIGNATION des immeubles

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU PRO-CÈS-VERBAL DE SAISIE ET QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES.

A VENDRE

1º Un immeuble en nature de terre situé au lieu dit « Barbiat » commune de Figeac, d'une contenance de soixante-deux ares, quatre-vingts centiares, quatrième classe, d'un revenu présumé de six francs vingt-deux centimes, porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 119, section G. Cette terre se trouve aujour-

d'hui en nature de sol de maison, d'écurie ou box, de vigne, terre labourable et pré artificiel.

2º La maison construite sur la parcelle ci-dessus désignée, au nord près le chemin de Bournazel, en pierres de maçonnerie ordinaire, est couverte en tuiles à crochet couleur rouge ou à écaille grise de Lacabane fils, comprend un rez-de-chaussée divisé en trois pièces, deux portes l'une au nord et l'autre au levant, un premier étage auquel on accède par un petit escalier en pierres formant petite terrasse cimentée sous laquelle est établie une petite étable ayant sa porte d'entrée au nord.

Cet étage comprend quatre pièces, cuisine, salles à manger, et chambres, le tout éclairé par la porte d'entrée au levant, deux croisées au midi et une autre au nord, et d'un galetas au-dessus éclairé par des lucarnes ou fenétres du chia sud.

Cette maison a été édifiée en

seconde partie est montée en cloi-

verte en tuiles Lacabane et cons-

d'entrée du côté ouest. Au levant de cette construction est adossé un petit abri construit en planches et couvert en tuiles plates ou en papier goudronné.

La dite maison construite sur le sol ci-dessus désigné, est portée ou désignée à la matrice cadastrale des propriétés bâties sous le numéro 119, section G, d'un revenu locatif de quarante-cinq francs.

L'entier enclos parait confronter: du nord avec le vieux che min rural de Bournazel, du levant avec immeubles ayant dépendu de la propriété Descamps de Panafé, du sud-ouest avec la route de Rouquayroux et du couchant avec propriété d'un sieur Marty, tailleur à Figeac.

3º Un immeuble en nature de jardin situé au lieu dit Le Ségala, commune de Figeac, d'une contenance d'environ quatre ares cinquante centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de trois rez-de-chaussée à l'aspect du coufrancs quatre-vingt-six centimes, désigné à la matrice cadastrale de la dite commune de Figeac, sous le numéro 770, section A, sur la même tête.

Cette parcelle est plantée en

4º Un autre immeuble en nature de jardin, situé au même lieu, d'une contenance d'environ quatre ares trente centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de quatre francs soixante - quatre | sol sont occupés par des machines centimes, désigné à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 771, section A, sur la

4º bis Sur cette dernière parcelle, à l'angle nord-ouest, se trouve édifiée une petite maisonnette comprenant un rez de-chaussée ayant une seule pièce, éclairée par deux ouvertures au midi, la porte

et une petite fenètre. Elle est construite en maçonnerie ordinaire et couverte en tuiles

Elle ne se trouve pas désignée sur la matrice cadastrale de la dite

Ces deux dernières parcelles ne forment qu'un seul inimeuble en nature de jardin, dans lequel on accède par une issue dans la rue du Rubis et confronte dans son ensemble : du nord avec terre de Monsieur Vernhol Louis, rentier à Lissac, du levant à chemin public ou rue du Rubis, du midi avec

situé à Figeac, rue Clermont, d'une sons briques et mortier à l'aspect | contenance d'environ quatre-vingts

La petite construction servant revenu présumé de soixante-douze éclairé par une fenêtre prenant d'écurie et du box se trouve cou- centimes, désigné à la matrice jour sur la rue Clermont. cadastrale de la commune de Figeac sous le numéro 929 P, sec-Au-dessus de l'écurie existe un tion G, sur la même tête. grenier à fourrages, qui a sa porte

6º La maison construite sur le sol précédemment désigné, désignée à la matrice cadastrale des propriétés bâties sous le numéro 929 P, section G, pour un revenu locatif de cent cinquante francs. Cette maison est construite en pierres de maçonnerie ordinaire

et couverte en tuiles cannelées. La partie appartenant au dit sieur Fricou se compose au rez-dechaussée d'un magasin, arrièremagasin, cour, étable; la porte d'entrée située à l'aspect du nord, rue Clermont, dessert l'entière maison appartenant à la famille

est de même de l'escalier sis à l'intérieur. Le premier étage, dit entresol, appartient au sieur Fricou, est éclairé par deux fenêtres prenant jour sur la rue Clermont.

Vitrat et au dit sieur Fricou; il en

Le deuxième étage appartenant en entier à la famille Vitrat; ainsi que le petit magasin sis au chant, n'ont pas été saisis et ne seront pas compris dans la vente. Le troisième étage comprenant deux pièces, est éclairé par deux ouvertures ou fenêtres sans volets, prenant aussi jour sur la rue Clermont, le galetas au-dessus dit « comble » est aussi éclairé par deux ouvertures donnant sur la

Il est expliqué que le magasin de cette maison ainsi que l'entre-

ou un matériel d'imprimerie. 7º Un sol de maison ou de magasin situé au même lieu, rue Clermont, d'une contenance de soixante-cinq centiares environ, première classe, d'un revenu présumé de cinquante-neuf centimes, désigné à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 930, section G, sur la même tête.

8º La maison construite sur le ol précédemment décrit, désignée la matrice cadastrale des propriétés bâties sous le numéro 930, revenu locatif de cent quatrevingt-sept francs cinquante centi-

Elle se compose d'un magasin, d'un premier, d'un second étage et d'un galetas au-dessus.

Elle est bâtie en pierre de maconnerie ordinaire jusqu'à la hauteur du deuxième étage et en torchis ou cloison au-dessus.

La porte d'entrée de la dite maideux reprises : la première partie | couchant à jardin de veuve Cazarc | vasistas vitré qui éclaire la cage | duel et cul-de-sac Sournac.

La porte du magasin ou de la devanture donne accès dans la même rue ; chaque étage est

Cette maison est couverte en fulles callelee chant avec la maison précédemment décrite appartenant au débiteur saisi et à la famille Vitrat, du midi avec maison Delevin et Lescure, cave ou magasin ci-après désigné, du levant avec maison du docteur Brugel et du nord avec la dite rue Clermont.

9º Le sol de la cave situé au même lieu d'une contenance d'environ cinquante-cinq centiares, première classe, d'un revenu présumé de cinquante centimes, désigné à la matrice cadastrale de la dite commune de Figeac, sous le numéro 931, section G, sur la même tête.

Au-dessus de cette cave il existe un petit entresol dans lequel se trouvent diverses claies et traiteaux servant à la classification ou nettoyage des noix ou de prunes. Cette cave ou partie de magasin situé au rez-de-chaussée, confronte de deux côtés à propriété

Fricou, propriété Brugel et Lescure. 10° Un sol de maison situé à Figeac, rue Baduel, d'une contenance d'environ quarante-cinq centiares, première classe, d'un revenu présumé de quarante-un à la matrice cadastrale de la dite centimes, désigné à la matrice cadastrale de la dite commune de Figeac, sous le numéro 948, section G, sur la même tête.

11º Une maison située rue Baduel, dite commune sur le sol précédemment désigné porté à la matrice cadastrale des propriétés bâties sous le numéro 948 section G, d'un revenu locatif de cent douze francs cinquante centimes, sur la même tête.

Cette maison est construite en maconnerie ordinaire jusqu'au premier étage et en torchis ou cloison au-dessus.

Elle se compose d'un rez-dechaussée, avant sa porte d'entrée rue Clermont, lequel comprenddeux pièces éclairées celle du côté couchant parsa porte d'entrée et rue Baduel par une fenêtre et un petit vasistas vitré; et celle du côté leyant par une fenêtre prenant jour section G, sur la même tête, d'un rue Clermont; sous cette pièce il existe une cave ou sous-sol, dont la porte d'entrée est située cul-desac de Sournac.

Les premier et deuxième étages et galetas sont desservis intérieurement par un escalier en bois au fond duquel est située la porte d'entrée dans le cul de sac Sournac ; chaqueétage comprend deux chambres éclairées chacune par une fenètre prenant jour rue jardin appartenant à Monsieur son donne accès dans la rue Cler- Clermont et par une petite ouver-Iffernet, tanneur à Figeac, et du mont, elle est surmontée d'un ture vitrée prenant jour rue Ba-Clermont et par une petite ouver-

Cette maison est couverte en tuiles cannelées.

Cette maison confronte dans son ensemble,-du midi avec rue Clermont, du couchant à rue Baduel, du nord avec maison des consorts Costes et du levant avec cul-de-sac Sournac.

t les deux chambres du deuxième étage de cette maison sont occupés par une dame, la veuve Doladille, débitante, demeurant à Figeac et en est locataire par location verbale déclarée à l'enregistrement de Figeac le vingt-neut mars dernier, movennant un prix de loyer de cent trente francs par an jusqu'au premier janvier prochain. Les deux chambres du premier étage de cette même maison sont ouées au même titre à un sieur Dieudé, demeurant à Larroque Aveyron) moyennant un loyer de cinquante francs par an.

Une chambre de la maison sise rue Clermont dépendant du deuxième étage paraît aussi être louée au même titre à une dame Louise Dieudé, veuve Grès, demeurant Figeac, au lieu de Barbiat, moyennant un loyer de trente francs par an.

12º Le sol de la cave appelé « Cul-de-sac Sournac » commune de Figeac, d'une contenance de vingt-cinq centiares environ, première classe, d'un revenu présumé de vingt-deux centimes désigné commune sous le numéro 947 P section G sur la même tête. 13º La cave dite « Cul-de-sac

Sournac » construite sur le sol précédemment décrit, maçonnerie et torchis, comprenant cave ou écurie au rez-de-chaussée et un petit grenier à foin au-dessus en forme de petit entresol. Le dessus de cette cave appar-

tient à la famille Coste qui est propriétaire de la maison séparant la dite écurie ou cave de la maison Fricou, numéro 948, ci-dessus dé-Cette cave est désignée à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Figeac sous

trancs cinquante centimes. Tous les biens immeubles cidessus désignés, sont situés sur la commune de Figeac, canton et arrondissement du dit, département du Lot.

le numéro 947 P, section G, pour

un revenu locatif de vingt-deux

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver et tels qu'ils appartiennent au débiteur saisi, avec les immeubles par destinations y attachés.

Le cahier des charges, clauses et conditions dressé par M° LOUBET avoué poursuivant pour parvenir à la vente des dits immeubles, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac où chacun peut en pren-

La publication du dit cahier des | à la vente aux enchères publiques charges fixée à l'audience des criées et de vacations du tribunal civil de Figeac, du samedi sept septembre mil neuf cent sept, fut renvoyée par le tribunal à l'audience suivante des criées et de vacation,

du samedi vingt-un septembre, puis à celle du samedi cing octobre mil neuf cent sept, et ce pour le motif que les débats sur deux oppositions formées par FRICOU, tant au commandement qu'à la saisie, n'avaient pu être terminés aux audiences des sept et vingt-un

A la dite audience du cing octobre, le tribunal civil de Figeac rendit un jugement, statuant tant sur les dites oppositions que sur le dire inséré au cahier des charges, déboutant le sieur FRICOU de ses fins et conclusions, donnant acte de la lecture et publication du dit cahier des charges et fixant l'adjudication des immeubles saisis, à l'audience des criées du vendredi vingt-neuf novembre mil neuf

M. FRICOU débiteur saisi, ayant relevé appel de ce jugement, et la cour d'appel d'Agen n'ayant statué sur cet appel qu'après le vingt-neuf novembre mil neuf cent sept: l'adjudication des immeubles saisis ne put avoir lieu à l'audience fixée par le jugement sus énoncé. La dite cour d'Agen, a rendu à

la date du vingt-sept décembre, mil neuf cent sept un arrêt confirmant purement et simplement le dit jugement.

A suite de cet arrêt, M. DE BRAUER ès-qualités, poursuivant, fit assigner devant le Tribunal civil de Figeac le dit FRICOU débiteur saisi et les créanciers inscrits auxquels la saisie était devenue commune, pour voir procéder si besoin était à une nouvelle lecture et publication du cahier des charges et voir fixer un nouveau jour pour l'adjudication des dits immeubles sur le lotissement et les mises à prix indiquées au cahier des charges dont s'agit.

Sur cette assignation, le Tribunal civil de Figeac a rendu le dixsept avril mil neuf cent huit un jugement donnant acte en tant que de besoin d'une nouvelle lecture et publication du dit cahier des charges et fixant l'adjudication au vendredi douze juin mil neuf cent huit. Ce jour là, sur la demande du

sieur FRICOU, le Tribunal civil de Figeac rendit un jugement ordonnant le renvoi de l'adjudication au vendredi sept août mil neuf cent huit à neuf heures du matin. En conséquence, en vertu et exécution des jugements et arrêt sus énoncés, il sera procédé le Vendredi sept Août mil neuf

cent huit à neuf heures du matin,

à l'audience des criées du Tribunal

civil de Figeac, au palais de justice

sis à Figeac, boulevard Labernade,

des immeubles ci-dessus désignés. Les frais de poursuite de vente

ainsi que ceux exposés par suite des jugements et arrêt seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Lotissement

MISES A PRIX Les immeubles dont la désignation précède seront exposés aux

enchères en quatre lots composés de la manière suivante et sur les mises à prix ci-après, savoir: Premier lot Le premier lot comprendra les immeubles portés à la désignation

qui précède sous les numéros un La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, 500

Denxième let Le deuxième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros cinq, six, sept, huit et neuf. La mise à prix de ce lot sera

de cinq cents francs, 500 Troisième lot Le troisième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros dix, onze, douze et treize.

La mise à prix de ce lot sera de cinq cents francs, 500 Ci..... Quatrième lot Le quatrième lot comprendra les

immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros trois quatre et quatre bis. La mise à prix de ce lot sera de cent francs,

ci.... Il est déclaré à tous ceux du ch desquels il pourrait être pris inscriptions pour raisons d'hyl thèques légales, qu'ils devi

requérir ces inscriptions avan transcription du jugement d'adju Pour extrait certifié véritable dication. Figeac, le quinze juillet mil neu J. LOUBET, cent huit.

Pour tous renseignement s'adresser à Mº LOUBE avoué à Figeac, po vant la vente, qui, com tous sesconfrères, exerciprès le Tribunal civil Figeac, peut être charft d'enchérie.

avoué.

QUEUTE DE LE COMPANDE LE LE COMPANDE LE CO